



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction Départementale
des Finances Publiques d'Eure-et-Loir**

**Direction départementale
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**
3, place de la République
28019 CHARTRES cedex
TELEPHONE : 02 37 20 72 54
MÉL. : ddfip28@dgfip.finances.gouv.fr

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques d'Eure-et-Loir**

Le directeur départemental des finances publiques d'Eure-et-Loir

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 21 octobre 2019 portant nomination de M. Gradzig EL KAROUI, Directeur départemental des Finances publiques d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir n°19c/2021 du 25 janvier 2021, portant délégation de signature en matière de fixation des jours et horaires d'ouverture des services déconcentrés de la Direction

Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, et en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle de ces mêmes services ;

ARRÊTE :

Dans le cadre d'un déménagement de service le jeudi 7 avril 2022 :

> le Service de Gestion Comptable de Nogent-le-Rotrou, sis provisoirement au 1 Ter Avenue de la République à Nogent-le-Rotrou, sera exceptionnellement fermé au public et seul l'accueil fiscal sera assuré par le Service des Impôts des Particuliers de Nogent-le-Rotrou au sein du Centre des Finances Publiques ;

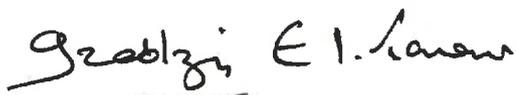
> le Service de Gestion Comptable étant le teneur de caisse, le Centre des Finances Publiques de Nogent-le-Rotrou n'acceptera aucun paiement ce même jour.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Chartres, le 1^{er} avril 2022

Par délégation du Préfet,
Le Directeur départemental
des Finances publiques d'Eure-et-Loir,



Gradzig EL KAROUI
